



Barrière de parking public

Par **Neil212**, le **22/05/2017** à **18:43**

Bonjour,
En sortant d'un parking public et suite à une rafale de vent, une barrière battante qui doit être fixée à un mur s'est dépliée soudainement et a percuté mon pare-chocs qui, sous la force de l'impacte, s'est détérioré.
J'ai contacté la Mairie pour signaler l'accident et obtenir une prise en charge de la réparation.
La réponse est négative, il me faut un témoin car la police municipale aurait vérifié le lendemain du sinistre, constaté une trace de choc et la barrière était fixée correctement. Cette vérification a eu lieu avant même que je déclare l'incident à la mairie.
Quel recours puis utilisé ? La Mairie est-elle responsable ? Puis-je demander la vidéo car j'ai constaté qu'il y avait une caméra juste en face ?
Merci par avance de votre aide.
Bonne soirée.

Par **Tisuisse**, le **29/05/2017** à **08:21**

Bonjour,
Vous n'êtes pas en présence d'un problème de droit routier mais d'un problème de droit civil et de droit des assurances.
Avez-vous fait une déclaration à votre assureur ?

Par **Neil212**, le **29/05/2017** à **11:21**

Bonjour,
Merci pour votre réponse, j'ai transmis le constat à la Mairie qui se rapproche de son assureur pour déterminer leur responsabilité.
Il n'y a encore eu de déclaration à mon assureur pour l'instant.

Par **Tisuisse**, le **29/05/2017** à **11:31**

Vous avez 5 jours pour déclarer votre accident à votre assureur auto.